

Commune de
VILLIERS-LE-MAHIEU
(Yvelines)

**Élaboration
du plan local d'urbanisme**

Prescription de l'élaboration
du Plu
le 28 janvier 2009
Projet arrêté
le 11 juillet 2011
Plu approuvé
le 9 juillet 2012

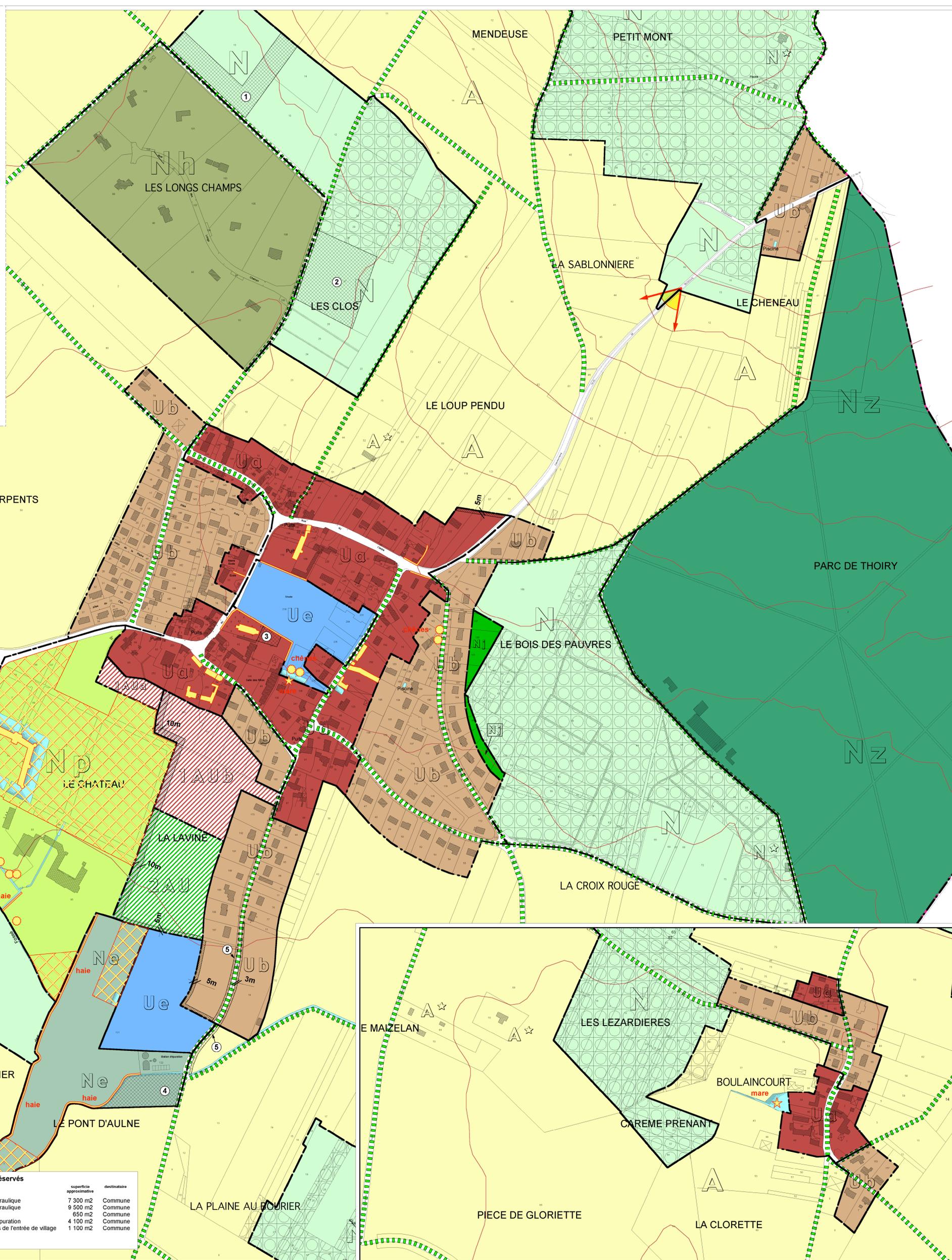
Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
9 juillet 2012
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de
Villiers-le-Mahieu
Le maire,
M. Frédéric Fare



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
le bourg, le hameau de Boulaincourt

Date : 9 juillet 2012 Phase : Approbation Echelle : 1 / 2 000 Pièce n° **4.2**

Mairie de Villiers-le-Mahieu, 18 rue du Centre, 78770
tél : 01 34 87 40 83 / fax : 01 34 87 50 91 / courriel : mairie@villiers-le-mahieu.fr
agence Gilsou & associés Sas, urbanisme & paysage, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres
tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsou.paysage@wanadoo.fr



LÉGENDE

- limite de zone
 - Ub zone de centre urbain
 - Ua zone d'extension récente
 - Uc secteur d'équipement collectif
 - Uf zone d'urbanisation future à court et moyen terme
 - Ug zone d'urbanisation future
 - A zone agricole
 - Np zone de protection du patrimoine naturel
 - Ns secteur naturel lié aux équipements collectifs
 - Nt secteur à constructibilité très limitée
 - Nj secteur de jardins
 - Np secteur de protection du patrimoine
 - Nz secteur du parc de Thoiry
 - Es espace boisé classé
 - Em emplacement réservé
 - Pl plantations à réaliser
 - Bb bâti à possible changement de destination
 - Cc continuité de cheminement piétonnier à préserver
 - Bp bande de protection des lisières (50m)
- Repérer au titre de l'article L.123.1-5-7° du code de l'urbanisme
- Em ensemble bâti et mur
 - Ev ensemble végétal, arbre et haie
 - Vs vue sur le bourg

Liste des emplacements réservés

n°	désignation	superficie approximative	destinataire
01.	Création d'un ouvrage hydraulique	7 300 m ²	Commune
02.	Création d'un ouvrage hydraulique	9 500 m ²	Commune
03.	Extension du cimetière	650 m ²	Commune
04.	Extension de la station d'épuration	4 100 m ²	Commune
05.	Aménagements paysagers de l'entrée de village	1 100 m ²	Commune